



MEMOIRE EN REPONSE ENQUETE PUBLIQUE
SIGMA CERGY-PONTOISE
Éragny-sur-Oise & Saint-Ouen-l'Aumône

3. Réponse du pétitionnaire aux questions du commissaire enquêteur

Q1 : Parking des VL du personnel

Est-il prévu des bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques ? Si oui, à quels endroits ?

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

Il n'est pas prévu, à ce stade du projet, de mettre en place des bornes de recharge rapide pour les véhicules électriques. À noter que des bornes de recharge des véhicules électriques ou hybrides classiques seront mises en place sur le site à usage exclusif des occupants. Les installations seront conformes aux articles R111-14-2 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) modifié par le Décret n°2020-1696 du 23 décembre 2020, en vigueur le 11 mars 2021. Les équipements sont dimensionnés de façon à pouvoir alimenter au moins 20% de la totalité des emplacements de stationnement.

Q2 : Économie d'électricité

Est-il prévu des luminaires LED sur les voies piétonnes avec détecteur de présence ?

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

Des luminaires LED seront mis en place sur les voies piétonnes. Dans le cadre de la certification BREEAM, une détection de présence sera mise en place pour le pilotage des candélabres et éclairages de façade desservant exclusivement des espaces ou chemins piétonniers ainsi que sur les abris vélos.

Q3 : Gestion des déchets-palettes

Êtes-vous certain de pouvoir imposer aux différents locataires l'utilisation de palettes consignées pour éviter d'avoir un nombre important de palettes à évacuer vers des centres adaptés ? C'est une gestion très compliquée.

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

Il n'est pas prévu d'imposer aux différents locataires l'utilisation de palettes consignées.

Q4 : Organisation de l'activité de stockage

Pouvez-vous décrire, succinctement, les 4 phases de cette activité : réception/contrôle au poste de garde — déchargement/stockage — préparation des commandes — chargement ?

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :



MEMOIRE EN REPONSE ENQUETE PUBLIQUE
SIGMA CERGY-PONTOISE
Éragny-sur-Oise & Saint-Ouen-l'Aumône

L'activité logistique qui aura lieu au sein des bâtiments peut se résumer de la manière suivante :

- Réception des marchandises/contrôle au poste de garde : lorsque les camions arrivent à l'entrepôt (après contrôle via le poste de garde), les employés effectuent une vérification visuelle de l'état des produits et vérifient les documents d'accompagnement tels que les factures, les bons de livraison, etc. Les marchandises sont ensuite déchargées et triées selon leur destination ;
- Déchargement/stockage : les produits sont ensuite placés dans des zones de stockage désignées en fonction de leur nature, de leur taille et de leur fréquence de rotation. Les employés doivent s'assurer que les produits sont stockés de manière à ce qu'ils soient facilement accessibles et qu'ils ne soient pas endommagés ;
- Préparation de commandes : lorsqu'une commande est passée, les employés récupèrent les produits correspondants dans les zones de stockage et les rassemblent pour former une commande. Les produits sont ensuite emballés et étiquetés avant d'être expédiés ;
- Chargement/expédition : les commandes sont ensuite chargées dans les camions ou les conteneurs pour être expédiées vers leur destination. Les travailleurs vérifient une dernière fois que les produits expédiés correspondent à la commande avant de les expédier.

Q5 : Caractéristique du mode de chauffage retenu

Les informations concernant le mode de chauffage qui sera retenu sont incomplètes car il n'est pas possible de le connaître à ce jour. De plus, j'ai interrogé CENERGY qui m'a répondu ne pas être informé de votre projet : ils n'ont pas reçu de demande de raccordement de votre part.

Le réseau CENERGY aura-t-il les capacités de répondre aux besoins ? Quant à la possibilité d'utiliser la géothermie, des études ont-elles été menées sur le secteur pour savoir si c'est possible ?

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

Il est précisé dans le dossier ICPE du projet que « les bâtiments seront chauffés par des aérothermes à eau chaude, les calories nécessaires à l'alimentation du réseau d'eau chaude seront produites par le chauffage urbain. SIGMA CERGY-PONTOISE étudie actuellement la possibilité de raccorder les bâtiments au réseau intercommunal de chauffage urbain géré par la société d'exploitation Cenergy. ».

Le projet étant encore en phase de conception, aucune demande de raccordement n'a pour le moment été envoyée à la société Cenergy. Cependant, le pétitionnaire s'est d'ores-et-déjà rapproché de Cenergy pour étudier la faisabilité du projet. Une offre de raccordement nous a été envoyée le 31 mars 2023 ce qui confirme bien la capacité de Cenergy à fournir le site selon ses besoins. Nous notons à ce titre que les besoins du projet seront nettement inférieurs aux besoins de l'ancien site Renault qui utilisait déjà le réseau de chauffage urbain. En effet les bâtiments seront bien mieux isolés et leur surface est comparable.

Pour information, une étude de faisabilité d'une installation de géothermie qui pourrait compléter les besoins est en cours et sera finalisée pour la fin du mois d'avril.

Q6 : Quel est le montant d'investissement global de l'opération SIGMA Cergy-Pontoise ?

Quelle est (en %) la part dans cet investissement des dépenses liées à l'environnement : gestion des eaux, nuisances sonores, régulation du trafic au carrefour d'entrée, parc paysager, cellules photovoltaïques, éclairage, etc. ?



MEMOIRE EN REPONSE ENQUETE PUBLIQUE
SIGMA CERGY-PONTOISE
Éragny-sur-Oise & Saint-Ouen-l'Aumône

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

Le montant d'investissement revêt un caractère confidentiel. Par ailleurs, la part des investissements liés à l'environnement ne peut être calculée à ce stade du projet, plusieurs éléments n'étant pas encore chiffrés. À noter toutefois qu'une part conséquente du montant de l'investissement total du projet sera dédiée à des dépenses ou à des investissements liés à l'environnement (bassin d'orage, aménagement paysager, vanne de barrage, séparateur à hydrocarbures, panneaux photovoltaïques, parkings perméabilisés, mise en place des mesures en lien avec les certifications environnementales, réemploi des déchets issus de la démolition, etc.).

Q7 : Trafic à l'entrée du site (étude CDViA)

Le comptage du trafic sur les avenues du Gros Chêne et des Bellevues a été effectué entre le 10 et le 16 décembre 2021. À cette date, le centre logistique Renault était-il encore opérationnel ?

Le flux généré par le projet SIGMA CERGY-PONTOISE a été estimé à 165 poids-lourds/jour (hors station de carburant ENR). Les recommandations de CDViA pour le carrefour d'accès au site tiennent-elles compte de l'option « carrefour à feux » ? Est-elle validée par la CACP ? Quelle solution envisagez-vous avec le gestionnaire des voies publiques pour fluidifier la circulation sur l'avenue du Gros Chêne ?

Il apparaît au public, comme à moi, que le carrefour d'accès, tel qu'il existe aujourd'hui, sera cause de risques d'accidents et d'un fort ralentissement du trafic routier aux heures de pointe puisque rien que sur les sites SIGMA et SAFRAN il y aura plus de 2 000 employés avec pour une majorité d'entre eux les mêmes horaires. Votre avis sur la question ?

Les communes de la Communauté d'Agglomération ayant délégué la gestion de la voirie à la CACP, elles n'ont pas pu répondre à ma question tout en ayant conscience que cet aspect du projet est problématique même s'il ne dépend pas du MO directement. Avez-vous pris des contacts avec la CACP à ce sujet ?

J'ai rencontré M. LECLERCY (CACP) à ce sujet le 10 mars. Il s'interroge sur la fluidité du trafic avenue du Gros Chêne, mais n'a pas donné d'avis écrit sur le projet. Monsieur SECQ (Service Urbanisme d'Éragny) m'a dit être dubitatif sur la validité de l'étude de CDViA : il ne trouve pas cohérents les chiffres indiqués dans l'étude concernant votre projet avec des chiffres donnés par CDViA dans une autre étude plus récente. Votre avis ?

Les services de l'urbanisme des deux communes s'interrogent à ce sujet.

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

Comme mentionné dans la première partie de ce mémoire en réponse, Renault était encore en pleine activité sur le site d'Éragny au moment de l'étude de trafic réalisée par CDViA en décembre 2021. Les flux générés par le projet sont comparables avec les flux de l'état actuel de l'étude de trafic mesurés avec le carrefour existant.

Concernant le carrefour d'accès au site depuis l'avenue du Gros Chêne (l'accès principal), l'étude de CDViA ne tient pas compte d'une modification du carrefour et conclut de la manière suivante pour le niveau de service de celui-ci :

4.2.3. C3 : CARREFOUR D'ACCÈS OUEST



MEMOIRE EN REPONSE ENQUETE PUBLIQUE
SIGMA CERGY-PONTOISE
Éragny-sur-Oise & Saint-Ouen-l'Aumône

Les résultats de calculs sont présentés dans le tableau ci-dessous et sont basés sur une géométrie du carrefour parfaitement identique à celle d'aujourd'hui.

L'effet du projet est relativement faible sur le fonctionnement du carrefour qui conservera un bon niveau de service.

Cependant, la sortie du projet peut être un peu compliquée en dehors des heures de pointe de circulation général, pendant les périodes de de fin de poste. Durant ces périodes, le BET a estimé un minimum de 300 véhicules quittant le projet. L'accès à l'avenue du Gros Chêne pourra être compliqué pendant ces périodes et des remontées de file pourront se créer dans la zone du projet.

Cela n'aura cependant pas d'impact négatif sur le réseau en dehors du projet.

L'impact potentiel est donc bien limité à l'intérieur du projet et ne s'étend pas au réseau.

Nous notons à ce titre que le flux VL sera réparti entre les accès du gros Murger et du Gros Chêne, là où le trafic de Renault était concentré sur l'avenue du Gros Chêne, ce qui limitera le risque d'engorgement. CDViA propose des solutions pour améliorer le fonctionnement de ce carrefour d'entrée, ces solutions se justifient notamment pour le bon fonctionnement de l'accès à la station qui ne fait pas l'objet du présent dossier et pour faciliter la sortie des salariés du site au moment de la relève.

Le pétitionnaire est en contact avec la CACP pour rechercher des solutions d'amélioration du fonctionnement de ce carrefour, à ce stade des échanges, la solution du carrefour à feux est écartée et une solution de carrefour giratoire est envisagée pour accompagner l'éventuelle création d'une future station multi-énergies.

Concernant la validité des chiffres repris dans l'étude de CDViA, une remarque a été faite dans le cadre de l'enquête publique sur l'exactitude des chiffres journaliers de trafic sur la N184 présents dans l'étude de trafic. Au niveau d'Éragny, la seule valeur de trafic disponible provient de la plaquette de trafic du département du Val d'Oise (données de 2007 de 44 994 Tv/Jour réalignées et réestimées en état actuel à 50 000 Tv/Jour). Les chiffres journaliers détaillés disponibles les plus proches, fournis par les services de l'État sur la RN184 (données sur l'année 2021), concernent une section de la N184 beaucoup plus au Nord qui se situe sur Méry-Sur-Oise, et sont donc moins pertinents pour le site concerné que la valeur proposée ci-avant.

Q8 : Observations faites par le SDIS 95

Confirmez-vous que tous les avis du SDIS sont intégrés au projet ? Le mémoire en réponse au SDIS joint au dossier n'étant pas daté précisément (il est indiqué « révision de septembre 2022 »), il est important de savoir s'il tient compte des recommandations complémentaires émises le 2 décembre 2022 par le SDIS.

Si oui, quelles sont les réponses données ?

Si non, quelles sont les justifications en cas d'avis défavorable de votre part ?

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

L'ensemble des avis émis par le SDIS ont été pris en compte par le pétitionnaire en amont de la phase d'enquête publique. Au moment de la saisie des différents services instructeurs par la DRIEAT IDF, le SDIS a émis deux avis sur le projet, un premier le 02 septembre 2022 et un deuxième le 02 décembre 2022.



MEMOIRE EN REPONSE ENQUETE PUBLIQUE
SIGMA CERGY-PONTOISE
Éragny-sur-Oise & Saint-Ouen-l'Aumône

Le mémoire en réponse est annexé au dossier ICPE et prend en compte les remarques émises par le second avis du SDIS le 02 décembre 2022 à partir de la page 10 (ajout d'une troisième réserve incendie entre les bâtiments CEM n°1 et CEM n°2).

Q9 : Option « artisanale » du bâtiment CEM1

La fonction artisanale mentionnée dans différentes pièces du dossier doit disparaître et ne pas être proposée aux futurs locataires du bâtiment car la notion d'artisan est proscrite par le règlement du PLU de Saint-Ouen-l'Aumône.

Quelle est votre position/engagement à ce sujet ?

Réponse SIGMA-CERGY-PONTOISE :

Une première version du dossier ICPE et du PC mentionnait la notion d'« artisanat ». L'emploi de ce terme était erroné, les deux bâtiments clés-en-mains seront dédiés à des activités logistiques et industrielles/tertiaires. Le terme artisanat était employé pour contraster avec la présentation des deux autres bâtiments (objet du dossier ICPE) dédiés à de l'activité logistique et/ou industrielle.

Ce terme d'artisanat a été supprimé dans le dossier ICPE et le PC consultable par le public (PC 4 version du 14 février 2023).

Q10 : Stationnement des PL en-dehors des heures d'ouvertures du site

Qu'est-il prévu pour faciliter le stationnement des PL qui arriveraient avant l'ouverture du site (nuit et week-end) ? Les riverains d'Éragny-sur-Oise qui se sont exprimés sont très opposés au fait que les PL stationnent sur les avenues qui mènent à l'avenue du Gros Chêne.

Y aura-t-il un poste de gardiennage 24/24h ? Auquel cas les PL pourront-ils rentrer à l'intérieur du parc logistique ? Un parking PL situé entre le poste de garde et l'avenue du Gros Chêne pourrait être envisagé ; votre avis ?

Cette question a été soulevée plusieurs fois, en particulier par l'Association « Les Amis du Village d'Éragny » qui gardent un mauvais souvenir de l'époque Renault avec des camions arrivant d'Europe de l'Est et ne sachant pas où stationner.

Réponse SIGMA CERGY-PONTOISE :

Chaque bâtiment du site sera équipé de son propre accès sécurisé pour permettre de contrôler la circulation des différents véhicules PL/VL. De plus, pour faciliter le stationnement des PL et éviter des stationnements intempestifs, le pétitionnaire a mis en place un parking PL d'attente au centre du projet :